

## LES RÈGLES DE VIE ...

**Présences** : des journées de soins à l'hôpital de jour vous ont été prescrites. Merci de respecter les horaires de présence. En cas d'empêchement, veuillez signaler vos absences le plus tôt possible. Les sorties pendant les temps de présence dans la structure ne sont autorisées qu'après concertation et accord de l'équipe soignante.

**Les règles élémentaires de courtoisie, de politesse et de tolérance envers tous les patients et le personnel sont à respecter.** Un état vestimentaire correct et une hygiène corporelle soignée sont nécessaires.

**Repas** : chaque semaine, sont organisés deux repas thérapeutiques en présence de deux infirmiers. Tous les jours, le groupe de patients s'organise pour mettre le couvert et aura en charge, après le repas, le nettoyage des tables et le balayage de la salle à manger.

**Un café** (ou une boisson chaude) vous sera servi à votre arrivée et un autre (un seul !) après le repas.

**Téléphone** : le téléphone portable doit être mis en mode silence et éteint le temps du repas.

**La consommation de drogues et d'alcool** est interdite dans la structure. Il est également interdit de fumer dans l'hôpital de jour (décret n° 2006-1386 du 15/11/2009).

Il est conseillé **d'éviter d'apporter des objets de valeur** ou des sommes importantes d'argent. L'établissement et le personnel ne pourront être tenus responsables des pertes ou vols dont vous pourriez être la victime.

**La vente ou l'échange d'objets sont prohibés.**

**L'usage d'appareil photographique est interdit**, sauf exception discutée avec l'équipe soignante.

**Merci de respecter ces quelques règles pour l'agrément de tous....**

## LIVRET D'ACCUEIL

# HÔPITAL DE JOUR DE SAINT-CHAMOND



28, rue Alsace-Lorraine  
42400 Saint-Chamond  
Tél. 04 77 12 02 84

**Bienvenue à l'hôpital de jour** où le médecin psychiatre, qui vous suit sur le secteur, vous adresse. Pendant votre hospitalisation dans cette structure, vous resterez suivi par ce même médecin qui vous verra en entretien, dans le service, sur RDV.

**Les horaires** de présence à l'hôpital de jour sont :

- Lundi : 9h00 - 16h00
- Mardi : 9h00 - 16h00
- Mercredi : 9h00 - 16h00
- Jeudi : 9h00 - 16h00  
et le jeudi suivant : 10h30 - 16h00  
en alternance
- Vendredi : 9h00 - 16h00,  
et le vendredi suivant : 10h30 - 16h00  
en alternance
- Possibilité de demi-journée,  
sur indication médicale,  
le matin ou l'après-midi.

**En dehors de ces heures d'ouverture, en cas de besoin, vous pouvez joindre votre médecin traitant, l'équipe infirmière du CMP au 04 77 12 02 22 (jusqu'à 20h30 en semaine, de 11h30 à 19h00 le week-end) ou le cas échéant, vous adresser au service des urgences de l'hôpital de Saint-Chamond ou de l'hôpital Nord.**

## **L'ORGANISATION DES SOINS...**

**L'équipe infirmière assure la permanence des soins à l'hôpital de jour.** Dans cette équipe, **des infirmiers référents de votre prise en charge** seront désignés. Ils seront pour vous des interlocuteurs privilégiés, ils pourront participer aux entretiens médicaux, vous proposeront des entretiens infirmiers et organiseront avec vous les soins et accompagnements programmés.

**La dispensation du traitement** prescrit par votre médecin s'organisera avec l'équipe infirmière : préparation du semainier, prise du traitement lors des présences à l'hôpital de jour, explications et informations concernant votre traitement.

**Une Agent des Services Hospitaliers** assure le ménage et l'entretien des locaux, organise les repas. Merci de respecter son travail.

**L'assistante sociale** du secteur peut vous recevoir sur RDV, pris auprès des infirmiers, à l'hôpital de jour.

Il pourra également vous être prescrit un suivi avec **la psychologue et l'ergothérapeute** qui interviennent à l'hôpital de jour.

Des médiations thérapeutiques (CATTP) pourront vous être proposées par l'équipe. Vous pourrez y être adressé par vos référents, sur indication médicale.

**Les soins proposés à l'hôpital de jour sont personnalisés, adaptés à votre état de santé. Ils seront différents pour chacun, ils vous seront présentés et expliqués par vos référents médicaux et infirmiers.**

L'évolution et la fin de la prise en charge à l'hôpital de jour se fait sur avis médical en concertation avec vous et l'équipe soignante. Une organisation de la poursuite de vos soins vous sera proposée.